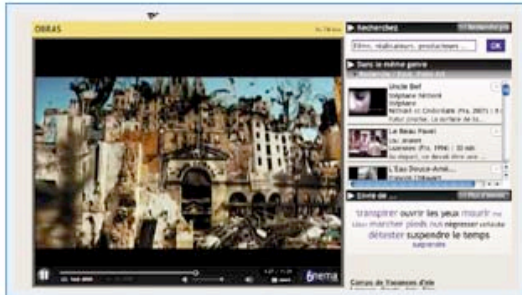


**Diffusez votre œuvre !**



festivals.

Une fois que vous aurez réalisé votre propre film d'animation, vous pourrez éventuellement mettre en ligne votre création sur des sites spécialisés. D'abord, sur celui de l'éditeur du logiciel, Boinx, qui en diffuse lui-même quelques-uns ([www.boinx.com](http://www.boinx.com)). Mais d'autres portails dédiés au court métrage proposent des catégories consacrées à l'animation dans lesquelles vos œuvres peuvent trouver leur place. Mouviz.com, Le-court.com ou 6nema.com sont de ceux-là, et ce dernier reverse même ses revenus publicitaires aux réalisateurs des courts métrages ! Le web est en effet l'un des rares endroits où le grand public a accès aux courts métrages, très peu diffusés en dehors des

1 2 3

Corentin Orsini.  
Article publié dans le magazine SVM Mac n°203, mars 2008.